

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 janvier 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle habituelle sous la Présidence de Philippe EDME, Maire.

Etaient présents : Philippe EDME, Emmanuel VIENNET, Sylvie DODY, Anne PORRO, Yves BONANSEA, Stéphane VALORY, Rémy STADELMANN, FARQUE Christine.

Étaient absentes, excusées : BINCHET Catherine (a donné procuration à Mme Sylvie DODY), Martine LANDRY

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 - 14 du Code des Communes à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Mme DODY Sylvie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal
- Assiette des coupes 2023
- Modification simplifiée de la carte communale
- Tarif assainissement
- Classement voirie
- Logements communaux loyers
- Objectifs budgétaires 2023 : projets à lancer
- Questions diverses : Projet TDF implantation pylône free, problème de distribution du courrier et ouverture bureau de poste Quingey, colis des anciens, formations AMD25 ;

1/ Approbation du dernier Compte rendu de Conseil Municipal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 21-11-22 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ Assiette des coupes 2023

Comme tous les ans, une délibération mentionnant les parcelles choisies pour les coupes 2023 et affouage 2023 doit être prise. Cette année, les parcelles énoncées dans la délibération de l'assiette des coupes sont les suivantes : 10i, 11i, 16i et 35i.

3/ Urbanisme : procédure de modification simplifiée de la carte communale

La carte communale de la commune de LOMBARD a été votée par la commune le 1er octobre 2014 et approuvée par le Préfet le 10 février 2015. Suite à la requête de la famille Landry de 2015, la commune devait engager une procédure de modification simplifiée de la carte communale afin de répondre à la décision du TA de Besançon du 13 juin 2017 demandant l'ajout de la partie basse de la parcelle A317 à la zone constructible de la carte communale. Le Maire pensait que le problème était résolu, cependant la carte communale n'intègre toujours pas la partie basse de la parcelle A317 dans la zone constructible de la carte communale. La procédure de modification simplifiée de la carte communale a été lancée lors du conseil municipal du 21 novembre 2022. Le dossier de consultation a été mis à disposition au public durant un mois et une publication dans l'est républicain a été faite le 28 novembre 2022. A l'issue de cette consultation, aucune objection n'a été formulée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide donc avec 7 voix pour de lancer la procédure de modification simplifiée de la carte communale et de contacter Sciences environnement.

4/ Tarif assainissement

Lors de la réunion avec Mme PRILLARD Angèle, vice-présidente de la CCLL chargée de l'assainissement, celle-ci nous a prévenu que le tarif assainissement pratiqué par la commune était très faible par rapport aux communes membres de la Communauté de Commune. Afin de pouvoir bénéficier de subventions et afin d'éviter une hausse brutale des tarifs d'assainissement lorsque la CCLL aura pris la compétence, il serait souhaitable que la commune augmente petit à petit ses tarifs. Le conseil municipal se laisse un temps de réflexion, il prendra la décision lors du prochain conseil.

5/ Classement voirie

Le Maire explique la volonté de la commune de répertorier sérieusement les chemins et voies communales. Pas de délibérations prise ce jour car l'étude n'est pas terminée.

6/ Logements communaux : loyers

Les deux logements sont conventionnés et les loyers soumis à plafonds. Les baux mentionnent une réévaluation des loyers au 1^{er} janvier de chaque année. Un débat s'instaure sur l'opportunité d'une augmentation du montant des loyers. Au vu des recommandations de la CAF et de l'état des logements, le conseil municipal décide à l'unanimité des voix de maintenir les loyers en l'état.

7/ Objectifs budgétaires pour l'année 2023

Le Maire explique au conseil la nécessité d'un débat sur les projets communaux avant d'élaborer le budget primitif 2023. Il expose également les données recueillies lors de sa rencontre avec la conseillère aux décideurs locaux (Trésorerie). La situation financière de la commune est considérée comme saine avec 123 000 euros de fonds de roulement au 1^{er} janvier 2023 et des annuités d'emprunts se montant à 10425 euros. Pour 2023, deux projets d'investissement sont étudiés :

1- Assainissement Rue des vignes

Création de réseaux séparatifs pour les eaux usées. Devançant la prise de compétence par la CCLL, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de lancer l'opération et de reprendre l'attache des bureaux d'études qui avaient été consultés l'année dernière.

2- Projet de construction d'une salle communale en prolongement de l'actuelle mairie

Pour ce projet, une étude est nécessaire. Le Maire propose de passer par une AMO (Assistance à Maître d'Ouvrage) avec le Département avant de s'engager. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide avec 6 voix pour, 2 contre et une abstention, de prendre l'attache du Département pour recourir à une AMO.

9/ Questions diverses

-La poste : problème sur le secteur concernant la distribution du courrier et les fermetures récurrentes du bureau de poste de Quingey. La commune a envoyé un courrier au Directeur Régional de la Poste, une action est prévue le samedi 21 janvier à Quingey par un collectif d'usagers.

-Panneaux d'alerte inondation : Ce panneau installé au centre du village ne peut être consulté par une partie des habitants domiciliés après le panneau et se rendant sur Quingey. Il serait peut-être judicieux de faire des démarches pour avoir un autre panneau à la sortie de Lombard direction Quingey.

-Les vœux du Maire et le repas des aînés aura lieu le samedi 14 janvier. La distribution des colis se fera semaine 3.

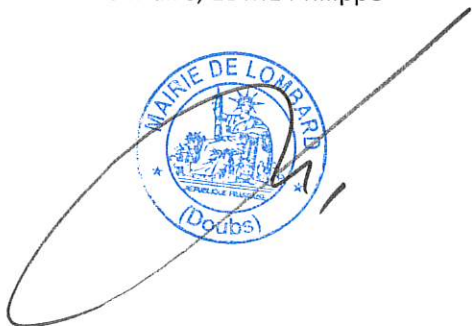
Fin de la séance 21h30

Prochain conseil le 15/02/2023

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors du conseil municipal :

2023-01	Modification simplifiée de la carte communale
2023-02	Assiette des coupes
2023-03	Non réévaluation des loyers
2023-04	Lancement travaux assainissement
2023-05	Lancement travaux salle communale

Le Maire, EDME Philippe



La secrétaire, DODY Sylvie